



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-11

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil des maires a adopté à sa séance du 21 février 2024 le projet de règlement no 2024-11 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin de modifier les limites de l'affectation industrielle dans la municipalité de Saint-Romain.

QU'une assemblée publique de consultation en rapport avec ce règlement, sera tenue **au bureau de la Municipalité de Saint-Romain situé au 290, rue Principale, à Saint-Romain, le lundi 13 mai 2024 à compter de 19 h**, et ce, afin de présenter et d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur ce projet.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce projet de modifications en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouvertures.

### LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-11 A POUR BUT DE :

- **Saint-Romain** : Ajouter les lots 3 190 696, 3 188 986 et une partie des lots 3 189 189 et 3 190 869 à l'affectation Rural.

Donné à Lac-Mégantic ce 25 avril 2024.

Sonia Cloutier  
Directrice générale et Greffière-trésorière